

# « Rencontre avec... » - Juriconnexion



## **La Revue des Juristes de Sciences Po** exemple d'une revue étudiante

**Romain DETHOMAS ('10)**

**Alexandre KOENIG ('11)**

**1.**

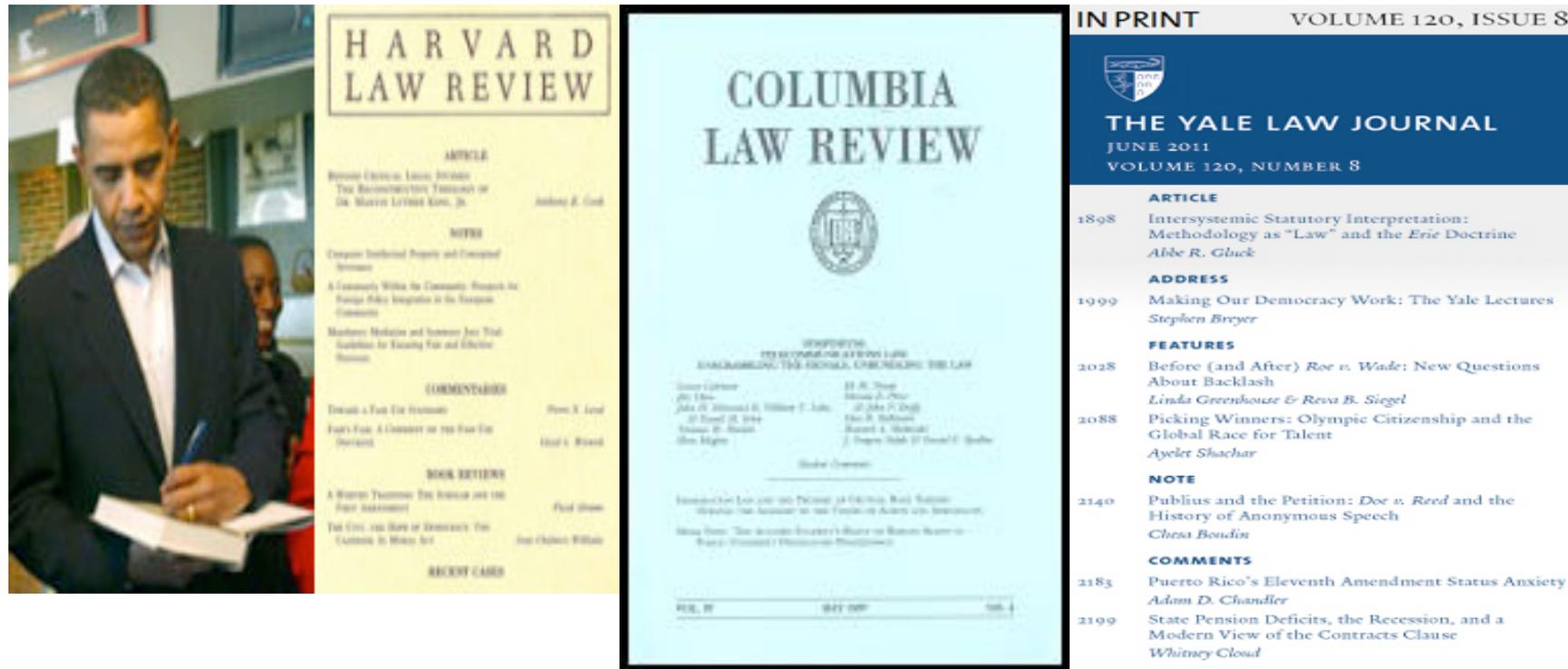
**Pourquoi** créer une revue juridique  
étudiante à Sciences Po ?

# Pourquoi créer une **revue juridique étudiante** à Sciences Po?

- Etre étudiant en France et se lancer dans la création d'une revue juridique
- Des études juridiques à l'intégration d'un « monde du droit »
- Des étudiants tenus éloignés de la réflexion sur le droit en France



# Pourquoi créer une **revue juridique étudiante** à Sciences Po?



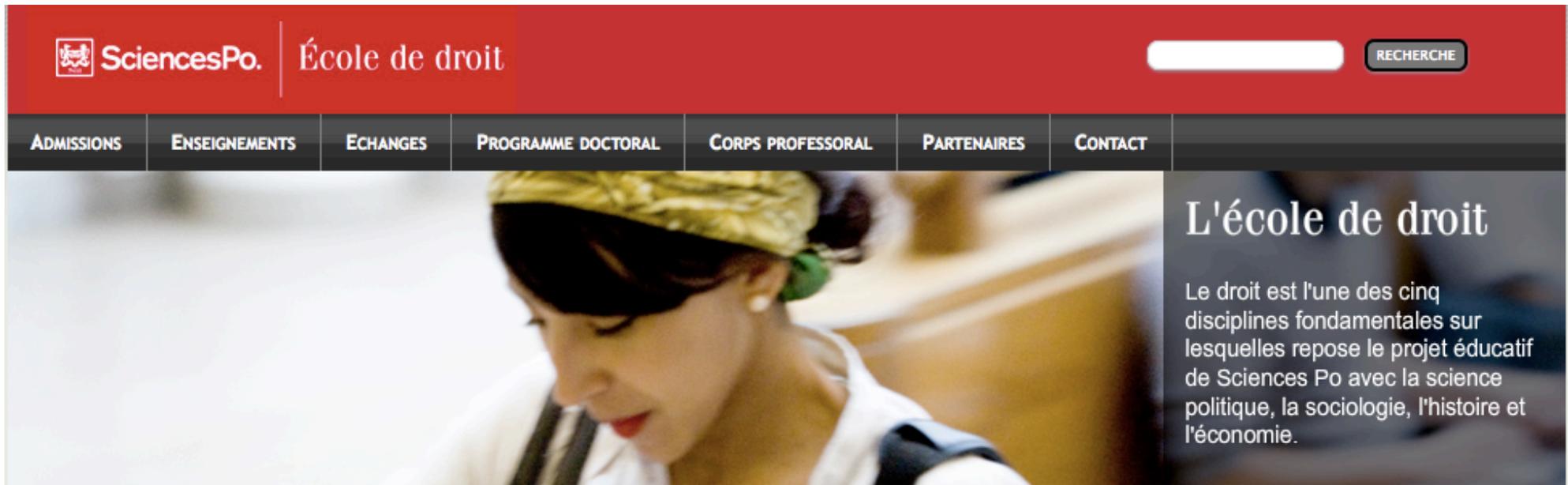
- Le « **rêve américain** »
  - Barack Obama, Editor-in-Chief de la *Harvard Law Review*
  - Couverture de la *Columbia Law Review*
  - Couverture du *Yale Law Journal*

# Pourquoi créer une **revue juridique étudiante** à Sciences Po?



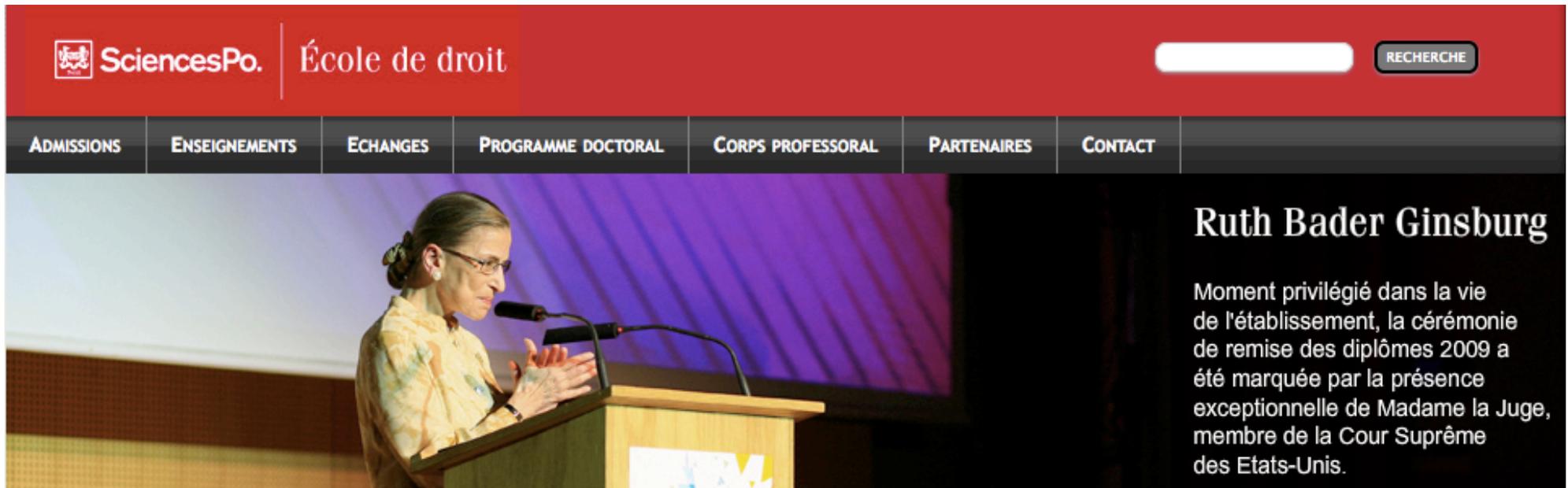
- D'autres expériences étudiantes en France
  - Revue de droit d'Assas
  - Le Petit Juriste
  - *La Versailles International Arbitration and Business Law Review*

# Pourquoi créer une revue juridique étudiante à Sciences Po?



- Une création concomitante avec celle de l'École de droit (2009)
  - Une communauté éducative très stimulante
  - Un vivier de contributeurs potentiels
  - Un événement politique à saisir

# Pourquoi créer une revue juridique étudiante à Sciences Po?



- Une formation pluridisciplinaire tournée vers l'international
  - S'appuyer sur un réseau global d'institutions académiques (doubles diplômes, échanges, école doctorale)
  - S'appuyer sur le socle pluridisciplinaire d'enseignements dispensés à Sciences Po

**2.**

**Quelle** revue juridique étudiante  
créer à Sciences Po ?

## **2.1**

**Quelle revue juridique étudiante  
créer à Sciences Po ? Quel contenu ?**

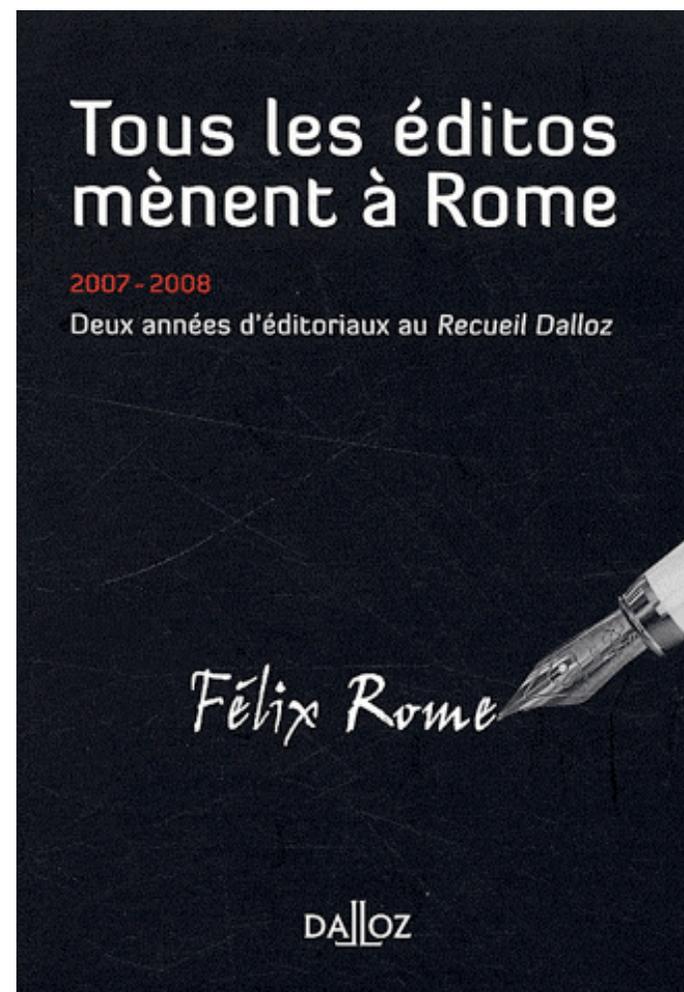
# Quelle revue créer ? **Quel contenu ?**

- **Se positionner**
  - À **quel public** se destiner ?
  - **Qui** publier ?
  - **Que** publier ?



# Quelle revue créer ? **Quel contenu ?**

- **Se différencier et intéresser**
  - Un **point de vue** : multidisciplinarité et ouverture sur l'international
  - Un **ton** : l'impertinence et l'originalité
  - Une **forme** d'articles: la brièveté



# Quelle revue créer ? Quel contenu ?

- S'assurer de la qualité du contenu
  - Trouver des contributeurs
  - La supervision scientifique d'un professeur spécialisé
  - Le travail du comité de rédaction
  - Les difficultés liées à un comité de rédaction étudiant

## LA REVUE DES JURISTES DE SCIENCES PO

REVUE ÉDITÉE PAR L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES ET DIPLOMÉS  
JURISTES DE SCIENCES PO (AJSP)

ISSN 2111-4293

27 RUE SAINT GUILLAUME - 75007 PARIS

EMAIL : REVUE@AJSP.FR

SITE : HTTP://AJSP.FR

- DIRECTEUR DE PUBLICATION :  
ALEXANDRE KOENIG

- SUPERVISION SCIENTIFIQUE DU DOSSIER :  
VALÉRIE-LAURE BÉNABOU

- COMITÉ DE RÉDACTION :  
DOROTHÉE BRUGÈRE, STEFAN MONAGHAN,  
JULIE QUAIS

- RÉALISATION GRAPHIQUE :  
SERGEY ALEKHIN

# Quelle revue créer ? Quel contenu ?

## SOMMAIRE

AVRIL 2010

N° 2

EDITORIAL.....	1	<i>Les clauses compromissaires dans les connaissements : évolutions et perspectives,</i> par Charles de Corbière (Villeneuve, Rohart, Simon & Associés).....	51
ECOLE DE DROIT		<i>Time for a change ? Revision of the ICC Rules of Arbitration,</i> par Simon Greenberg et Francesca Mazza (ICC International Court of Arbitration).....	57
<i>La question prioritaire de constitutionnalité,</i> par Olivier Duhamel.....	6	<i>The globalization of international commercial arbitration,</i> par Maxi Scherer (Wilmer Cutler Pickering Hale and Dorr LLP).....	64
<i>Les priorités de la Commission Barroso II,</i> par Renaud Dehousse.....	7	<i>Modernité et spécificité de l'arbitrage OHADA,</i> par Olivier Cuperlier (Arbitre agréée par le CMAP).....	70
<i>Le programme doctoral de droit à SciencesPo,</i> par Clément Birnbaum.....	8	<i>Arbitrage et médiation : « La Thébaidé ou les frères ennemis » ?,</i> par Antoine Adeline (Hammonds Haussmann).....	77
ENQUÊTE : LES JURISTES D'ENTREPRISES (Réalisée par Alexandre Koenig)		<i>Arbitral tribunal is competent despite the lack of ratification of the treaty</i> <i>containing the arbitration clause,</i> par Benjamin Guelfi .....	85
<i>L'entreprise, « paradis des juristes » ? Rencontre avec trois directeurs juridiques.....</i>	12	<i>L'indépendance et l'impartialité de l'arbitre en droit français,</i> par Arnaud Constans.....	90
<i>L'avenir du juriste d'affaires en France : vers la création</i> <i>d'un statut d'avocat en entreprise ?.....</i>	20	Compte-rendu de l'ouvrage d'Emmanuel Gaillard : « <i>Aspects philosophiques du</i> <i>droit de l'arbitrage international</i> », par Hadrien Bourrellis, Romain Dethomas et Benjamin Guelfi.....	98
<i>Conclusion à destination des étudiants indécis : avocature ou entreprise ?.....</i>	24	COMPTE RENDU DES CONFÉRENCES DE L'AJSP	
DOSSIER THÉMATIQUE : L'ARBITRAGE ET SES ÉVOLUTIONS		<i>Vers une révolution judiciaire : faut-il supprimer le juge d'instruction?,</i> par Arthur Millerand & Valentine Bleicher.....	101
Présentation par Mathias Audit, Professeur à l'Université de Paris X, Chargé d'enseignement à Sciences Po.....	27		
<i>L'arbitrage en matière administrative : histoire, hasard, préjugés, raison ?,</i> par Dominique Foussard (Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation).....	29		
<i>Quelques remarques sur la reconnaissance et l'exécution</i> <i>des sentences arbitrales CIRDI*,</i> par Ana Atallah (Reed Smth LLP).....	40		
<i>Evolution de l'arbitrage et droit communautaire,</i> par Benoit Marpeau (Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral).....	46		

## **2.2**

**Quelle revue juridique étudiante  
créer à Sciences Po ? Quelle forme ?**

# Une revue numérique en libre accès

Safari Fichier Édition Présentation Historique Signets Fenêtre Aide  
3ème numéro « AJSP : Association des Elèves et Diplômés Juristes de Sciences Po  
http://ajsp.fr/revue/3no/ RSS Google  
ENTG English Bases Sc Po Harvard Columbia Stanford Yale Club des Juristes TED The Situationist Facebook Plato's shadows Eolas Illusions Grand Journal Mail America & The Courts Civil Politics  
ACCUEIL LES ÉVÉNEMENTS DE L'AJSP LA REVUE DES JURISTES DE SCIENCES PO (RDJ) L'ASSOCIATION POUR LES ÉTUDIANTS LE BLOG DES JURISTES NOUS CONTACTER  
AJSP Association des élèves et diplômés juristes  
SciencesPo.  
Billets Commentaires  
Recherche

• Le choix d'une revue numérique en libre accès sur Internet

- Raisons financières
- Raisons éditoriales

Ecole de Droit 8  
Ecole de Droit 9  
JEAN-PASCAL CHAZAL  
*Qu'est-ce qu'un contrat significativement déséquilibré ?*  
Jean-Pascal Chazal  
Professeur des Universités à l'École de droit de Sciences Po  
Docteur en Droit Privé  
Avocat spécialisé en droit des affaires  
C'est ainsi que l'on pourrait résumer la question prioritaire de constitutionnalité qui a été transmise par la Cour de cassation (Com. 15 octobre 2010, n°10-16039) au Conseil Constitutionnel. Très précisément, il s'agit de savoir si l'article L. 442-6 1° 2° du Code de commerce porte ou non atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution et, notamment, au principe de légalité des délits et des peines consacré par l'article 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.  
L'article en question a été introduit dans le Code de commerce par la loi du 4 août 2008 afin que puisse être engagée la responsabilité civile, de tout producteur, commerçant, industriel ou artisan qui aurait soumis ou tenté de soumettre un partenaire commercial « à des obligations créant un déséquilibre significatif dans les droits et obligations des parties ».  
Au-delà de la rédaction maladroite du texte, il convient de noter, d'une part, que ce texte s'inspire de la législation relative aux clauses abusives en droit de la consommation (art. L. 132-1 du Code de la consommation) et, d'autre part, qu'il vient se substituer à un texte rédigé de manière plus étroite (sou de la loi du 15 mai 2001, aux termes duquel engage la responsabilité civile de son auteur le fait « d'abuser de la relation de dépendance dans laquelle il tient un partenaire ou de sa puissance d'achat ou de vente en le soumettant à des conditions commerciales ou obligations injustifiées ».  
Deux points méritent d'être analysés : d'une part, la question du fondement constitutionnel choisi pour critiquer ces dispositions législatives et, d'autre part, le caractère prétendument sérieux de la question posée.  
1/ Il peut paraître curieux que le principe de légalité des délits et des peines soit invoqué, en dehors de la matière pénale, pour critiquer une disposition qui ressortit indubitablement au domaine de la responsabilité civile. Certes, la notion de peine est entendue de manière relativement extensive par le Conseil Constitutionnel qui englobe sous ce vocable toutes « mesures à caractère répressif », mais les dommages et intérêts, auxquels serait condamné un agent économique pour avoir imposé à un partenaire commercial un contrat significativement déséquilibré, ont clairement un caractère indemnitaire.  
Le principe de légalité des délits et des peines est donc radicalement inapplicable à la disposition législative litigieuse, sauf à remettre en cause

Propos recueillis par Julie Quais.

# Une revue numérique **en libre accès**

The screenshot shows a website interface for 'La Boutique' with a 'Connexion' link. The main content area displays the 'Journal du droit international "Clunet"'. On the left, there is a search bar and navigation menus for 'Toutes matières' and 'Tous supports'. Below the search bar, there is a 'Recherche multicritère' button. The 'Catégories' menu lists 'Livres et Codes' and 'Revue'. The main product listing includes a cover image of the journal, the title 'Journal du droit international "Clunet"', the editor 'Jean-Michel Jacquet', and the target audience 'Avocats, Juridictions, Entreprise : juristes'. Two buttons labeled 'Voir les tarifs' are present; the larger one is circled in red.

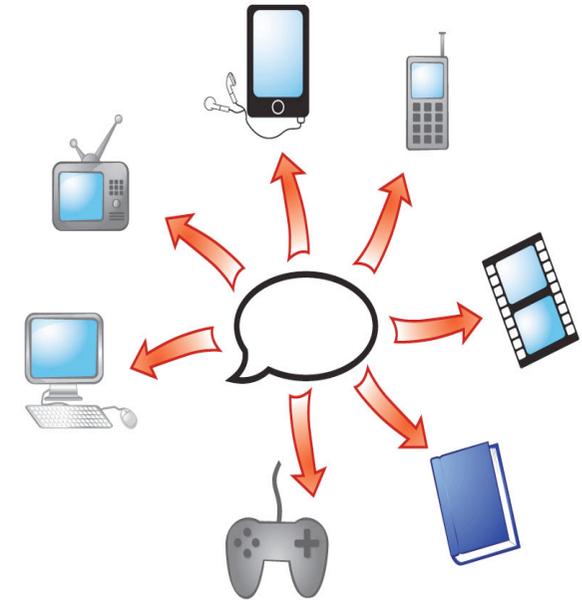
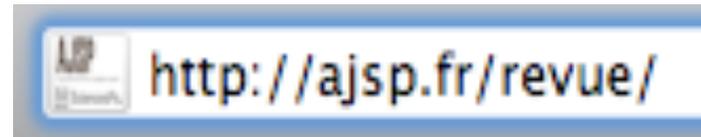
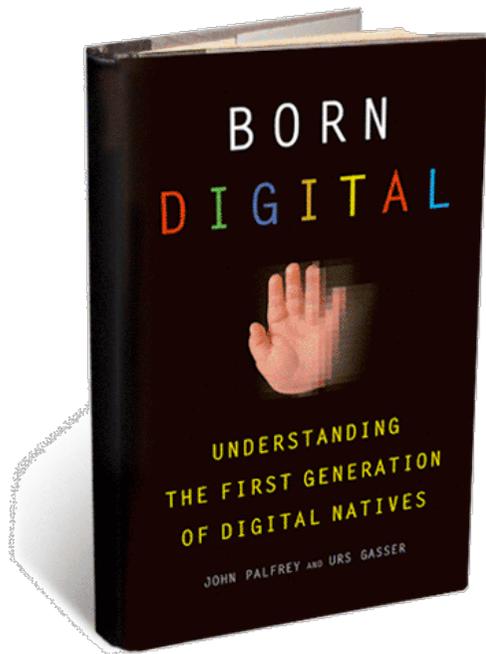
- **L'impossible autofinancement: le refus d'une revue payante**
  - Un choix impossible pour une Revue naissante (a fortiori étudiante), une monétisation difficile
  - Un choix difficile vis-à-vis de nos contributeurs
  - Un choix incohérent à l'ère actuelle du « tout gratuit »

# Une revue numérique **en libre accès**



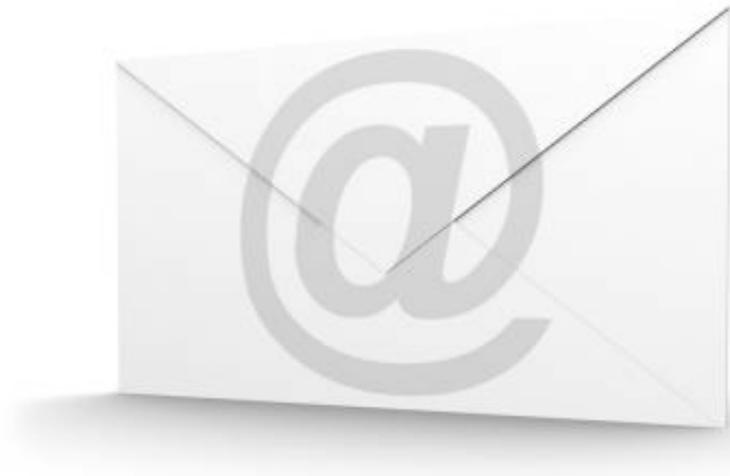
- **Le double problème du financement extérieur**
  - La perte d'autonomie en cas de subventions de Sciences Po
  - Les difficultés liées à la recherche de sponsors

# Une **revue numérique** en libre accès



- **Le triple avantage d'une revue numérique en libre accès**
  - Un coût de production (et de transaction) égal à zéro
  - Une diffusion à grande échelle dès le premier numéro
  - Une démultiplication des supports grâce à l'Internet

# Une revue numérique en libre accès

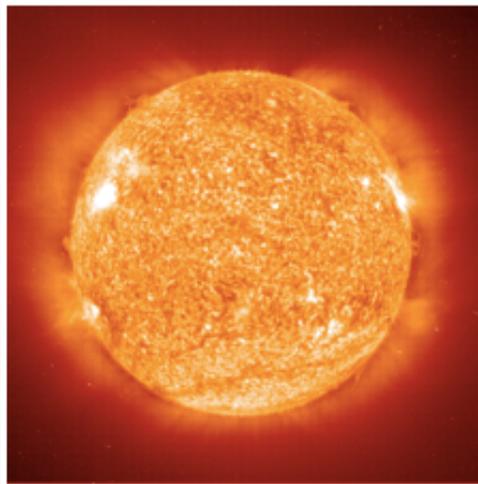


- Une diffusion gratuite à grande échelle dès le premier numéro
  - Un envoi spontané par email à près de 2500 professionnels
  - L'intégralité de la Revue consultable et/ou téléchargeable gratuitement sur [www.ajsp.fr/revue](http://www.ajsp.fr/revue)

# Une revue numérique « augmentée »

LUNDI 29 NOVEMBRE 2010

## Et si vous deveniez propriétaire... du soleil !



Une Espagnole a eu une idée lumineuse : s'appropriier le soleil ! Comment ? En se rendant chez son notaire ! Ainsi, jeudi dernier, Mme Angeles Duran, ancienne juriste en connaissant un rayon, s'est vue délivrer un acte en bonne et due forme faisant d'elle la propriétaire par usucapion du Soleil, que son propriétaire n'avait pas réclamé depuis 5 milliards d'années.



« Bienvenue chez nous ! »

Publié par Revue des Juristes de Sciences Po à l'adresse 03:08 2 commentaires



MARDI 2 NOVEMBRE 2010

## Penser le droit au XXIe siècle, la RDJ rencontre Dominique Boullier

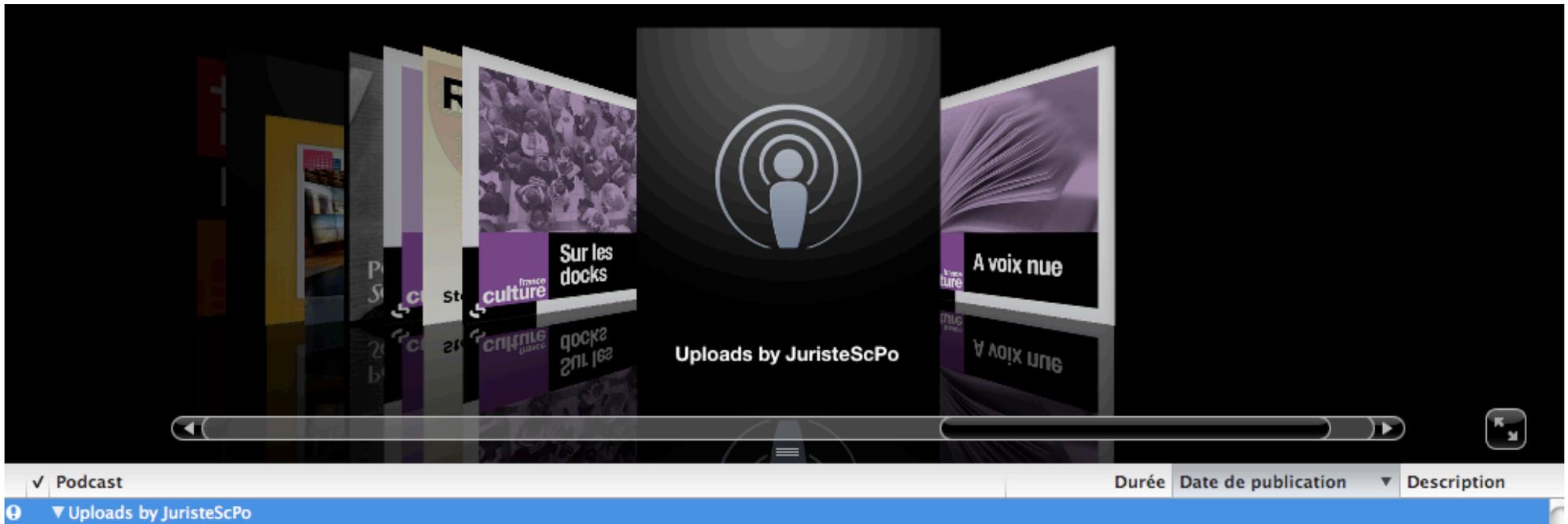
Le Comité de Rédaction de la Revue a récemment rencontré Dominique Boullier, tout juste installé dans son nouveau bureau du 28 rue des Saints-Pères à Sciences Po.

Spécialiste des usages du numérique et des technologies cognitives, ce sociologue nous a d'abord livré son point de vue sur la nécessité pour le droit de s'adapter aux bouleversements technologiques et de réguler l'espace numérique (partie 1).



- Le Blog de la RDJ (<http://revuedesjuristes.blogspot.com>)
  - Un contenu plus impertinent et conjoncturel
  - Des vidéos postées en complément des articles de la Revue
  - Un espace de discussion ouvert aux étudiants
  - Une interface avec les réseaux sociaux

# Une revue numérique « augmentée »



- **Le Podcast de la Revue des Juristes (JuristeScPo sur iTunes)**
  - La version longue des interviews publiées dans la Revue
  - Des échanges réguliers avec les acteurs de la communauté juridique de Sciences Po

# Une revue numérique « augmentée »

The screenshot shows the homepage of The Yale Law Journal. At the top, the title 'THE YALE LAW JOURNAL' is displayed in large white letters on a dark background. Below the title, a navigation bar contains links: 'ABOUT THE JOURNAL', 'MASTHEAD', 'NEWS', 'CURRENT ISSUE', 'YLJ ONLINE', 'SUBMISSIONS', 'ARCHIVE', and 'CONTACT US'. The 'YLJ ONLINE' and 'ARCHIVE' links are circled in red. Below the navigation bar is a photograph of a window with a book titled 'THE YALE LAW JOURNAL' on a table. The main content area is divided into several sections. On the left, there is a sidebar for 'IN PRINT' (Volume 120, Issue 8) and 'FORTHCOMING' (to be announced in Fall 2011). The central section features a 'YLJ ONLINE | FEATURE ESSAY' titled 'Bad News for Mail Robbers: The Obvious Constitutionality of Health Care Reform' by Andrew Koppelman, dated Tuesday, 26 April 2011. The text of the essay is visible, discussing the Supreme Court's intervention in American politics and the challenges to President Obama's health care law. To the right of the main text is a 'NEWSLETTER' sign-up form with fields for 'NAME' and 'E-MAIL', and a 'GO' button. Below the newsletter form is a 'MEMBER LOGIN' section. At the bottom right, there is a 'JOURNAL NEWS' section with several articles, including 'Upcoming YLJ Summer Receptions: Save the Date!', 'Media Coverage of Andrew Koppelman's Recent YLJO Essay, Bad News for Mail Robbers', 'Presenting the Volume 121 Editorial Board', and 'Yale Law Journal Football Brings Home Fifth Bluebook'. The iTunes U logo is also visible in the bottom right corner, circled in red.

- *Le Yale Law Journal*, exemple américain de « revue augmentée »

# Des difficultés liées au format du « **tout en ligne** »: les risques **politique** et **technique**



- Une série de risques pas forcément maîtrisés
  - Risque **politique**: l'exemple du nom de domaine (ajsp.fr vs ajsp.net)
  - Risque **technologique**: l'exemple de la mise en page (perte de données); l'absence de réelle politique de sauvegarde (pas d'archivage spécifique des métadonnées, dispersion sur plusieurs ordinateurs)

# Des difficultés liées au format du « tout en ligne » : les risques technologiques



- Un manque d'expérience dans l'usage de certains logiciels
  - La problématique de la **mise en page** (utilisation de logiciels en version d'essai, manque de formation)
  - La problématique du **référencement** (pas de réelle politique en la matière, ex. de l'ISSN): présence sur l'Internet « libre » uniquement, pénétration difficile dans les catalogues des documentations et/ou bibliothèques.

## Des difficultés liées au format du « tout en ligne »: le risque juridique

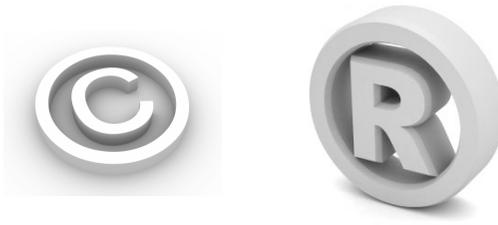
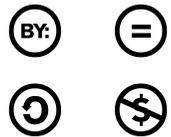


- L'absence d'un réel encadrement des modes de diffusion et des conditions d'utilisation des articles: « la diffusion d'abord »
  - Quelles relations entre les auteurs et la Revue ?
  - Quelles conditions de diffusion et d'utilisation des articles par les lecteurs de la Revue ?
  - Un mode de gestion « étudiant », basé sur le primat de la diffusion

# Des difficultés liées au format du « tout en ligne »: le risque juridique



CC creative commons



- Une question occultée: le respect de la propriété intellectuelle
  - La **priorité donnée à la pratique**, une sorte de mélange entre pacte moral et usages
  - Revue gratuite ou en accès libre **ne signifie pas « libre de droit »**: les articles de la RDJ constituent bien des œuvres originales de l'esprit **protégées par un droit d'auteur** (art. L. 113-2 CPI)
  - La RDJ semble pouvoir être qualifiée d'**œuvre collective**, quand bien même chaque contribution serait identifiable (voir en ce sens, Cass. crim. 29 février 2000, inédit), **évitant ainsi le mécanisme des cessions** (l'AJSP étant présumée **propriétaire** de l'œuvre par l'article 113-5 CPI qui laisse également libre les **contributeurs individuels** de réemployer leurs contributions comme bon leur semble)

**3.**

**Comment assurer la pérennité d'une  
revue étudiante ?**

# Comment assurer la **pérennité** d'une revue étudiante ?



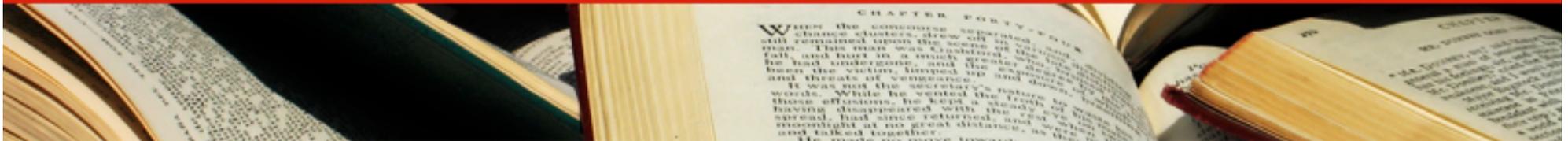
- L'insertion dans une association étudiante : l'AJSP

# Comment assurer la **pérennité** d'une revue étudiante ?



SciencesPo.

Etudier à Sciences Po  
Supports de cours en ligne



- **La reconnaissance par l'Université**

- La création d'un **projet collectif étudiant** validé par la direction de la scolarité de Sciences Po
- Les projets futurs:
  - **l'archivage en version papier** de plusieurs exemplaires à la Bibliothèque de Sciences Po
  - la reconnaissance de la Revue comme une source juridique à part entière par le **service de la documentation**

# Comment assurer la **pérennité** d'une revue étudiante ?

- La transmission de l'expérience

- La transmission **directe** : le fonctionnement du Comité de Rédaction

- La transmission **formelle** : le bilan annuel du projet collectif « Revue »

## **Le Comité éditorial 2010-2011:**

### **Directeur de publication:**

**Alexandre KOENIG**, Master 2 Droit économique, spécialité Droit et Globalisation économique avec l'Université de Paris I (Sciences Po '2011)

### **Comité de rédaction:**

**Dorothee BRUGÈRE**, Master 1 Droit économique (Sciences Po '2012)

**Stefan MONAGHAN-DARCEL**, Master 1 Droit économique (Sciences Po '2012)

**Julie QUAIS**, Master 1 Droit économique (Sciences Po '2012)

## **Le Comité éditorial 2009-2010:**

### **Directeur de publication:**

**Romain DETHOMAS**, Master 2 Droit économique, mention Contentieux économique et arbitrage (Sciences Po '2010)

### **Comité de rédaction:**

**Clément BIRNBAUM**, Master 1 Droit économique (Sciences Po '2011)

**Alexandre KOENIG**, Master 1 Droit économique (Sciences Po '2011)

**4.**

**Conclusion**

# Conclusion



SciencesPo.

Avenir

stages  
orientation professionnelle  
premier emploi



- Diriger une Revue pour s'intégrer dans la vie professionnelle
- Quelle place pour une revue étudiante dans le paysage des revues françaises ?
  - Le respect d'une certaine spécificité française
  - L'avenir de la RDJ: diversification des supports, formalisation des problématiques de droit d'auteur, internationalisation du contenu